

COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

_____, Appellant (*qualité devant la juridiction inférieure*)

- et -

_____, Intimé (*qualité devant la juridiction inférieure*)

AVIS D'ORGANISER UNE SÉANCE DE TAXATION

DESTINATAIRE : Partie qui a droit aux dépens

Vous avez droit à des dépens en vertu de [nommer l'ordonnance, le jugement, la règle ou la disposition législative qui y donne droit].

Sur réception de la signification du présent avis, vous avez 14 jours pour organiser une séance de taxation, à défaut de quoi je pourrai procéder, même en votre absence, à la taxation de vos dépens.

FAIT à Regina, en Saskatchewan, le _____ 20 ____ .

Greffier de la Cour d'appel

AUTRES DESTINATAIRES : Les autres parties qui ont un intérêt dans la taxation.